



CCAS - Ville de Merignac

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Session ordinaire – Séance du 30 JUIN 2025

Délibération n° 2025_024

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (M22) - APPROBATION – DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué le 26 juin 2025 par la Vice-Présidente du CCAS, s'est assemblé sous la présidence de Thierry TRIJOLET, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 15

PRÉSENTS : 10

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Sylvie DELUC, Michèle BOURGEON, Fabienne JOUVET, Marie-Michelle MAURY, Jacques NAU, Emilie MARCHES, Marie-Ange CHAUSSOY, Ghislaine BOUVIER, Pierre MAGE,

EXCUSÉS : 5

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOLET – Président, Hélène MAZEIRAUD-PERON, , Annie MONBEIG, , Kubilay ERTEKIN, , Arnaud ARFEUILLE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre MAGE

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration que :

Il est proposé de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

Resultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	Excédent : 1 294,35 €
	Déficit :
Résultat reporté de l'exercice N-2 (ligne 002 du CA).....	Excédent :
	Déficit : - 0€
Résultat de clôture à affecter :	Excédent : 1 294,35 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent : 1 149,49 €
	Déficit :

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne R001 du CA)	Excédent :	9 753,43 €
	Déficit :	
Résultat cumulé		10 903,43 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées : ...Néant		
Recettes d'investissement restant à réaliser :		Néant
Soldes des restes à réaliser :		Néant
Besoin réel de financement cumulé.....		Néant
Excédent (+) réel de financement (R001)		10 903,43 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

▪**Résultat excédentaire**

- en couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068)...Néant
- en dotation complémentaire Néant (recette budgétaire au compte R1068)

 Sous-Total (R1068) 0 €

- **en excédent reporté à la section de fonctionnement**

- (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+2..... Néant

 TOTAL 0 €

▪**Résultat déficitaire en report au compte débiteur**

- (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté A la section de fonctionnement D002) **1 294,35 €**

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1 10 903,43 € R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
€	1 294,35		

Le résultat de fonctionnement ne sera repris qu'après la décision de l'autorité de tarification, à compter de N+1.

Pour l'excédent d'investissement, celui-ci est à reprendre à N+1, après décision de l'autorité de tarification.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de :

- Approuver l'affectation de résultat 2024 – budget annexe du SAAD

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par **10** voix **Pour**

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 30 juin 2025

Pierre MAGE
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOLET
Président du Centre Communal d'Action Sociale



Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.